



© Lucas Schifres / Onisep

La persévérance scolaire dans l'académie de Bordeaux

Guide pratique



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité européenne et nationale. Elle consiste à réduire les sorties sans diplôme du système éducatif, permet au plus grand nombre d'élèves d'accéder à un diplôme et à une qualification pour faciliter leur insertion professionnelle et contribue également à la sécurisation des parcours.

Au niveau national, la **politique publique intégrée en matière de décrochage scolaire** avec l'élaboration du plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » de 2014 met l'accent sur la prévention **pour une école de la confiance**.

Cette politique est déclinée sur l'académie de Bordeaux :

- Mise en œuvre des **réseaux FOQUALE** et nomination d'un **réfèrent décrochage scolaire** dans chaque établissement.
- **Formation** des référents décrochage scolaire.
- **Semaine** de la persévérance scolaire.
- Déploiement du **parcours aménagé de la formation initiale (PAFI)**.
- **Droit au retour en formation initiale**.
- 3 micro-lycées.

La lutte contre le décrochage scolaire : une priorité, la persévérance

La politique de lutte contre le décrochage scolaire menée dans l'académie de Bordeaux depuis plusieurs années renforce ses actions sur la persévérance scolaire et la prévention du décrochage :

- **La sécurisation des parcours des élèves** : circulaire académique du 4 juin 2018.
- A partir d'une analyse conduite par l'IEN-IO et la coordination départementale MLDS, **un projet d'animation départemental propose des perspectives en adéquation avec les besoins émergeant du terrain**. Il est reconduit chaque année afin de permettre au chef du SAIO et à la coordination académique d'établir un budget prévisionnel pour l'année suivante.
- La constitution d'un **groupe de vingt formateurs académiques pluri catégoriel** sur la thématique de la persévérance scolaire.
- **La formation des enseignants** : en matière de formation, la coordination académique de la MLDS participe à l'ingénierie du Plan Académique de Formation et à la formation en ESPE sur la thématique de la persévérance scolaire. Les coordonnatrices départementales de la MLDS ont construit et animé des stages de formation en matière de prévention de la rupture scolaire à destination des référents décrochage scolaire, des enseignants, des CPE.
- **La semaine de la persévérance scolaire** est organisée à une date commune aux trois académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers **début février**. Elle vise à sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la prévention du décrochage et l'ancrage des élèves dans l'école.

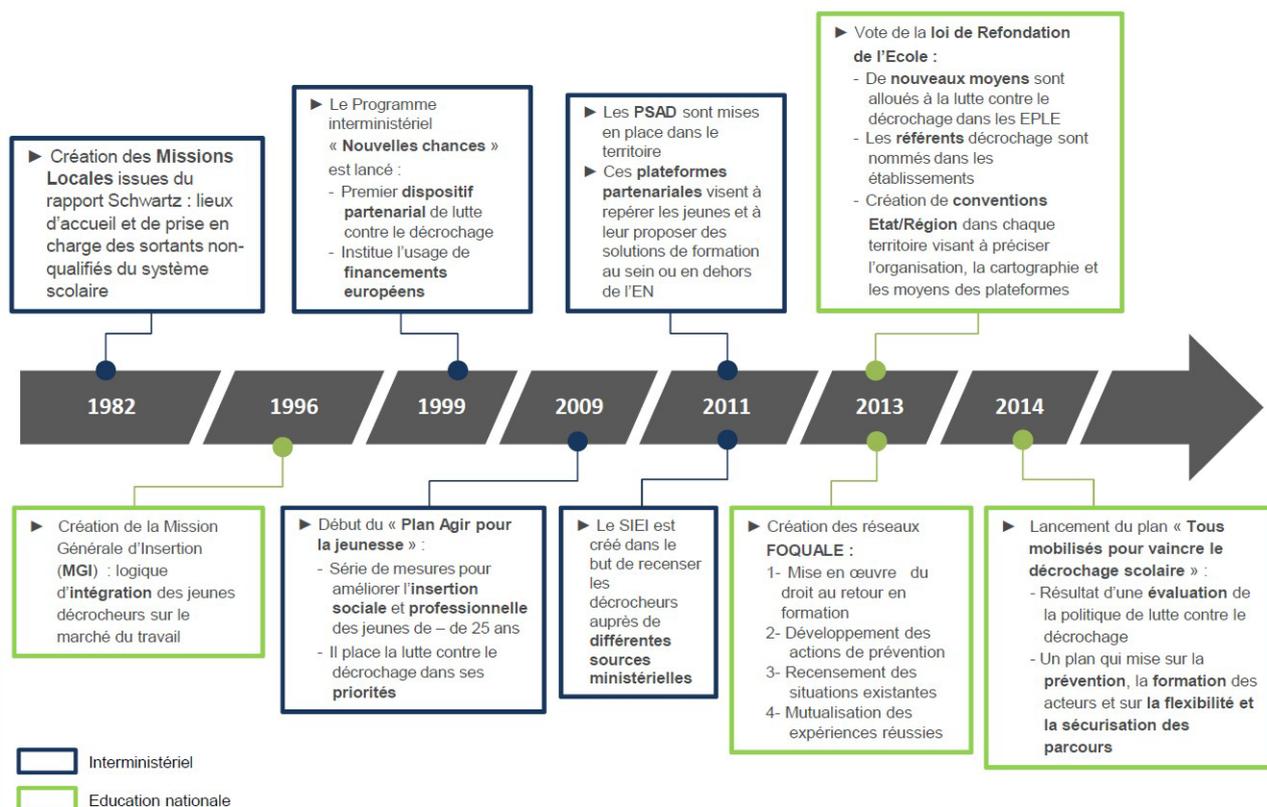
Dans l'académie de Bordeaux, cette semaine intitulée « **un jour, un territoire, une action** » met en avant les actions portées en établissement par les équipes pédagogiques et de direction.

De plus, chaque jour un département est mis à l'honneur en mettant l'accent sur une action phare portée sur son territoire. Ces événements peuvent associer les partenaires de l'éducation et les parents autour des thématiques suivantes : FOQUALE, GDPS, Formation, tutorat, alliances éducatives,...

Tous les acteurs du système éducatif sont concernés et participent à la mise en œuvre d'une stratégie globale de prévention du décrochage scolaire.

Sommaire

L'historique de la politique de lutte contre le décrochage	3
FOQUALE	4
La mission de Lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)	5
↳ Cartographie des réseaux et des dispositifs	5
↳ Annuaire des actions de la MLDS	7
Dispositifs et acteurs impliqués dans la lutte contre le décrochage scolaire	8
↳ L'établissement public local d'enseignement (EPL)	9
↳ L'entretien de situation	10
↳ Le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)	11
↳ Le référent décrochage scolaire	12
↳ Le parcours aménagé de la formation initiale (PAFI)	13
↳ Les alliances éducatives	14
↳ Les clauses sociales	15
↳ La MLDS - les pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire	16
↳ Le dispositif d'insertion des primo-arrivants	18
↳ Le droit au retour en formation initiale.....	19
↳ Le droit au maintien en formation - conservation des notes	20
↳ Les micro-lycées	21



Source : Education.gouv, CNESCO, ESEN

Le système interministériel d'échange d'informations (SIEI) permet, au niveau national, l'interconnexion des systèmes d'information (Education nationale, Agriculture, CFA, missions locales) afin d'améliorer le repérage et de proposer plus rapidement un accompagnement individualisé aux jeunes décrocheurs. Cette application permet de connaître la destination des élèves de plus de 16 ans qui n'apparaissent plus sur les listes d'inscrits dans les établissements scolaires publics et privés. SIEI fonctionne sur la base du croisement des bases de données du Ministère de l'Education nationale et de ses partenaires dans le cadre de 2 campagnes de repérage annuelles. Les listes des jeunes non retrouvés sont adressées aux plates-formes de suivi des décrocheurs.

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) contactent les jeunes repérés et leur proposent un entretien et une solution vers la formation ou l'emploi. Elles s'appuient notamment sur le réseau FOQUALE pour proposer aux jeunes un retour en formation : mobilisation des places disponibles dans les établissements scolaires, dispositifs spécifiques (actions de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, micro-lycée), clauses sociales, apprentissage...

Le réseau FOQUALE est institué par la circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013.

Il rassemble les établissements et dispositifs relevant de l'Education nationale et susceptibles d'accueillir des jeunes en décrochage ou en risque de décrochage scolaire. Il développe des actions de prévention et en renforce la lisibilité. Il permet de recenser toutes les solutions existantes et favorise la mutualisation d'expériences réussies.

Organisation :

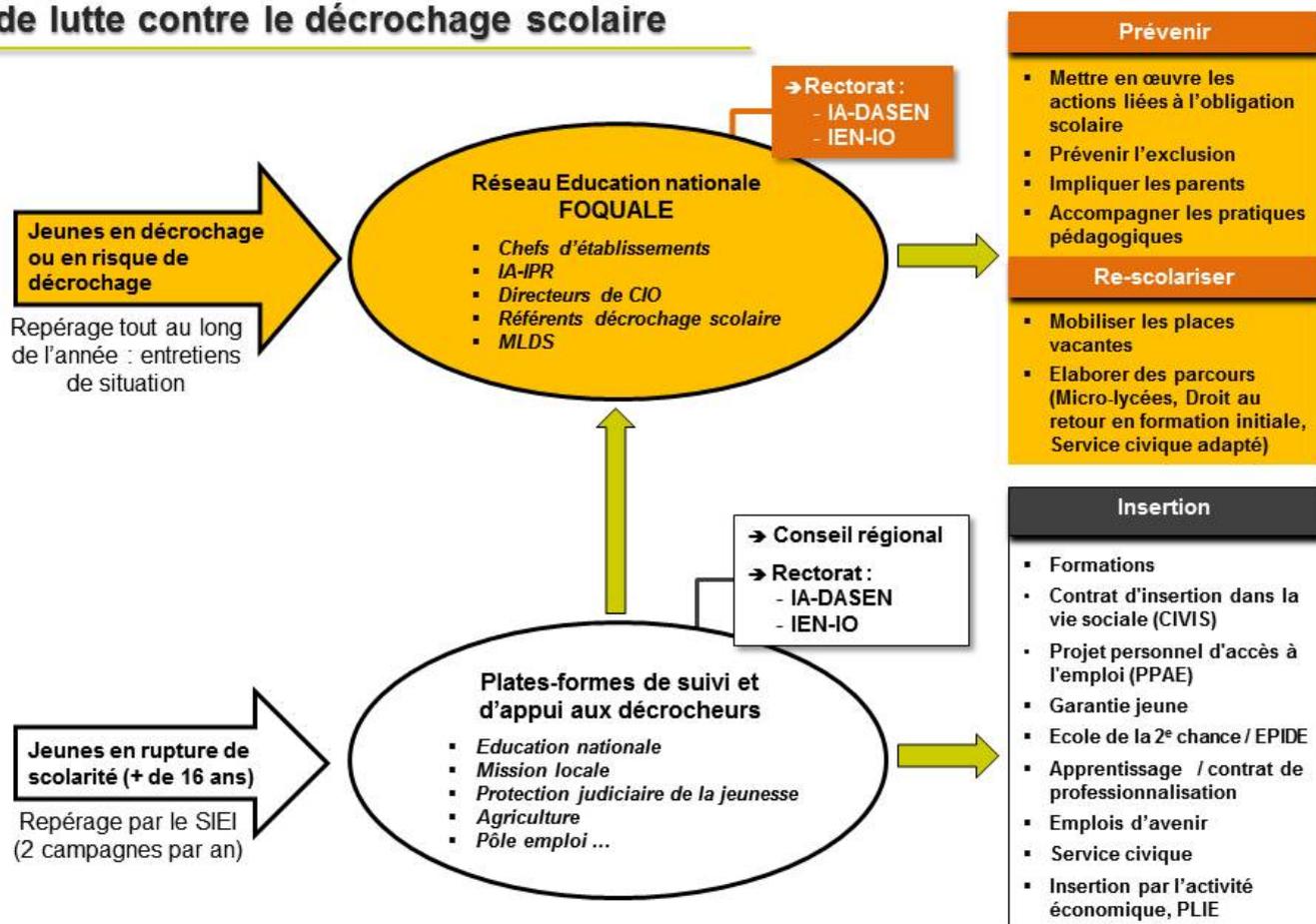
Au niveau académique, le réseau est piloté par le chef du service académique d'information et d'orientation.

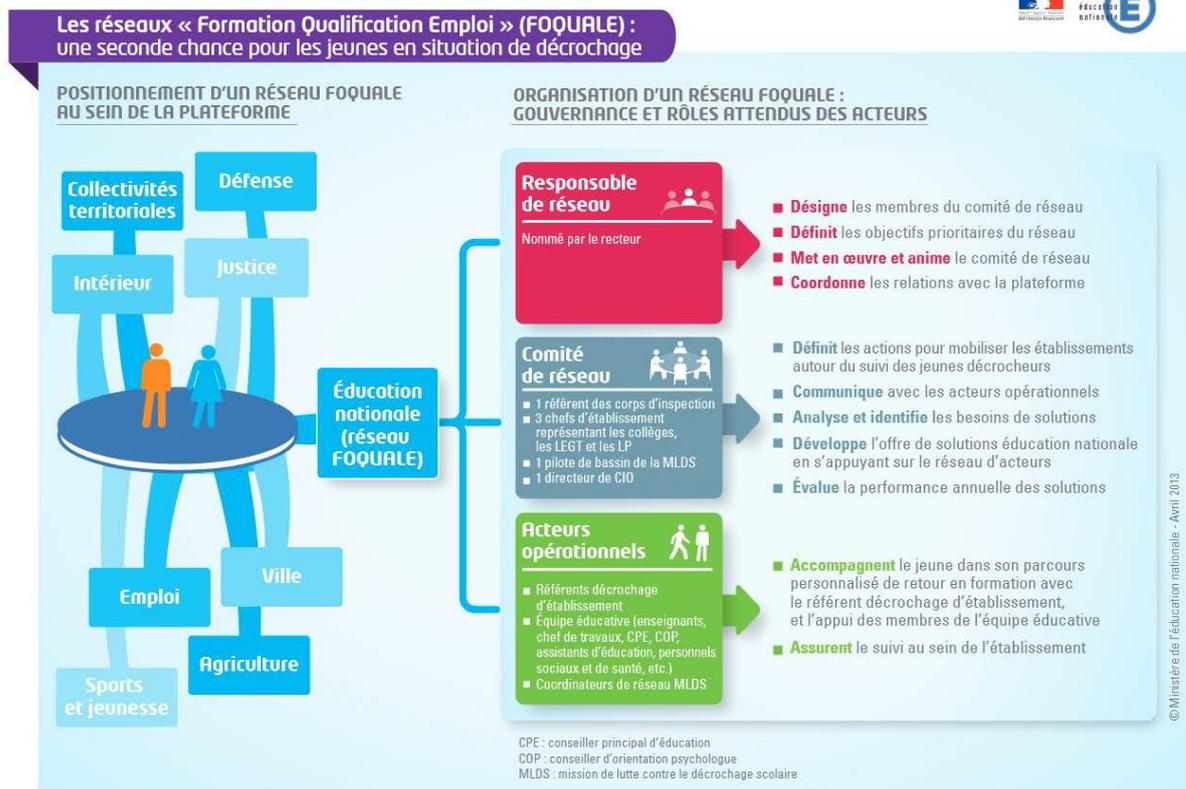
Au niveau départemental, l'IEN-IO, en lien avec l'IA-DASEN, assure l'animation et la coordination de ces réseaux et contribue à la définition des actions et à leur mise en œuvre.

Au niveau de la ZAP,

- **Le responsable du réseau FOQUALE** est un chef d'établissement et/ou un directeur de CIO, ayant pour mission de :
 - Réunir régulièrement les membres du comité et définir en concertation avec eux les objectifs prioritaires
 - Mettre en œuvre et animer le comité de réseau
 - Participer aux réunions de plateforme
- **Le comité de réseau FOQUALE** mobilise des chefs d'établissement représentant les CLG, les LGT et LP, les DCIO, un coordonnateur de la MLDS référent de la ZAP. En tant que de besoin, le comité peut associer un représentant des corps d'inspection. Il s'appuie sur les acteurs opérationnels : référent décrochage scolaire, équipes éducatives, coordonnateur MLDS, psychologue de l'Education nationale... afin d'élaborer, construire et accompagner des parcours.

Organisation fonctionnelle des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire





Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

L'action de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) s'inscrit dans la continuité du plan d'action « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » de novembre 2014.

L'activité menée au titre de la lutte contre le décrochage scolaire contribue à la réalisation de plusieurs objectifs : **prévenir le décrochage, faciliter l'accès au diplôme et à la qualification, contribuer à la sécurisation des parcours de formation.**

La MLDS est spécifiquement chargée, en lien avec les Psy-EN (psychologues de l'Éducation nationale), de prévenir les ruptures scolaires et d'aider les jeunes quittant prématurément le système scolaire à intégrer une formation. Dans l'académie de Bordeaux, ces dispositifs, les pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire (PAPS) sont déployés dans chaque ZAP.

Les coordonnateurs de la MLDS participent au repérage des jeunes décrocheurs en lien avec les référents décrochage scolaire et les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), lesquels sont mobilisés dans tous les établissements scolaires. Ainsi, ils participent à l'accompagnement des jeunes en risque de décrochage, pour sécuriser leur parcours de scolarité et les maintenir dans un cursus de formation grâce à des accompagnements personnalisés. Ils construisent et animent des actions de prévention. A ce titre, ils travaillent, en lien avec les équipes des établissements.

A la demande des chefs d'établissement de la ZAP, ils exercent une activité de conseil et d'expertise en ingénierie de formation auprès des équipes éducatives. Ils assurent également des séquences de formation en direction des jeunes inscrits dans des actions de remobilisation (voir la fiche sur le pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire - PAPS)

Les coordinateurs de la MLDS contribuent, en relation avec les CIO, à l'évaluation des besoins de formation dans le cadre de l'activité des réseaux FOQUALE et à l'accompagnement des jeunes repérés par les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

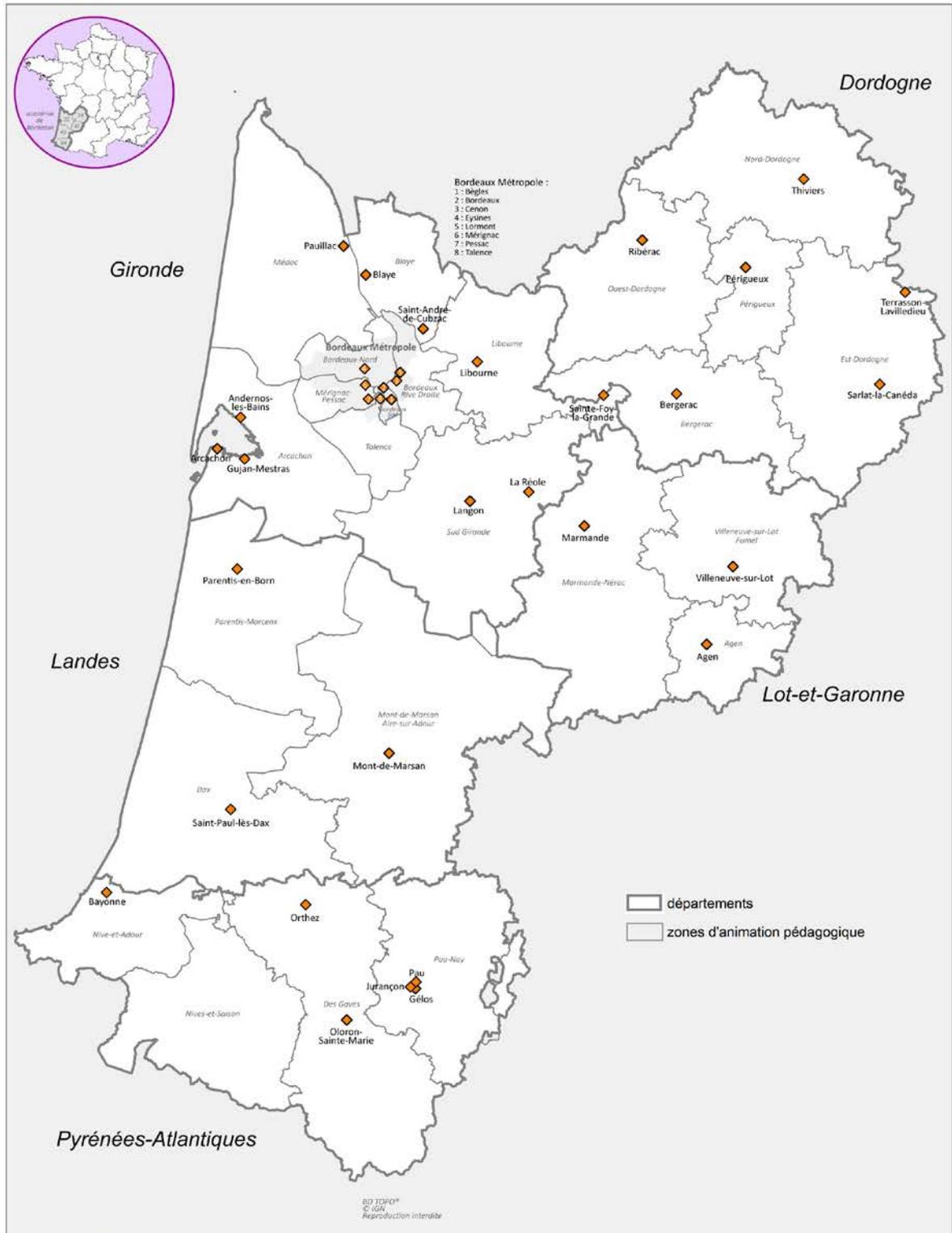
Dans le cadre de la circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA), la MLDS peut développer de manière « **conjoncturelle** » des dispositifs d'accueil des EANA âgés de plus de 16 ans (voir la fiche sur le dispositif d'insertion des primo-arrivants - DIPA).

Le réseau de la mission de lutte contre le décrochage scolaire est composé de :

- 47 pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire (PAPS)
- 1 dispositif d'insertion pour primo-arrivants (DIPA)
- 3 micro-lycées

Cartographie des réseaux et des dispositifs

**Cartographie des dispositifs MLDS par ZAP
Académie de Bordeaux - 2019/2020**



Pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire

24

LP des métiers Sud Périgord
Hélène Duc
35 Bis boulevard Chanzy
24108 **BERGERAC** Cedex
☎ 05 53 74 49 00

LP P. Picasso
64 Avenue G. Pompidou
BP 10099
24000 **PERIGUEUX**
☎ 05 53 35 56 00

LP L. De Vinci
Chemin de Saltgourde
24000 **PERIGUEUX**
☎ 05 53 02 43 00

LGT Jay de Beaufort
9 rue Turenne - BP 7083
24001 **PERIGUEUX** Cedex
☎ 05 53 02 75 00

LP A. Daniel
Rue Couleau
24600 **RIBERAC**
☎ 05 53 92 40 00

LP Pré de Cordy
5 av. J. Baker
24200 **SARLAT LA CANEDA**
☎ 05 53 31 70 70

LPO A. de St Exupéry
Les plantes - BP 92
24120 **TERRASSON**
☎ 05 53 50 21 17

LP Porte d'Aquitaine
15 rue A. Bonneau - BP 53
24800 **THIVIERS**
☎ 05 53 55 21 11

33

LG Nord Bassin Simone Veil
128 avenue de Bordeaux -
BP 26
33311 **ANDERNOS LES BAINS**
☎ 05 56 82 20 77

LPIH Condorcet
4 avenue R. Dorgelès
33123 **ARCACHON**
☎ 05 57 52 72 40

LP E. Combes
23 rue Emile Combes - BP 167
33130 **BEGLES** Cedex
☎ 05 56 85 96 04

CLG S. Vauban
Rue du docteur Boutin - BP 55
33390 **BLAYE**
☎ 05 57 42 04 00

Lycée Condorcet
89 rue Condorcet - BP 155
33030 **BORDEAUX** Cedex
☎ 05 56 69 60 50

LP Les Chartrons
130 rue du Jardin Public - BP 6
33026 **BORDEAUX** Cedex
☎ 05 57 87 02 43

LP Les Menuts
36 rue des Douves
33800 **BORDEAUX**
☎ 05 56 33 09 10

Lycée des métiers biologie et
chimie Saint-Louis
Rue Jean Hameau - BP 233
33028 **BORDEAUX** Cedex
☎ 05 56 69 35 95

LP Tregey Rive de Garonne
24 rue de Tregey - BP 31
33015 **BORDEAUX** Cedex
☎ 05 57 77 12 90

LP La Morlette
62 rue Camille Pelletan
BP 139
33153 **CENON Cedex**
☎ 05 57 80 37 00

CLG A. Camus
4 rue Lucien Piet - BP 74
33327 **EYSINES**
☎ 05 56 28 06 69

LPO de la mer
Port de la Barbotière
33470 **GUJAN MESTRAS**
☎ 05 56 22 39 50

LP Sud Gironde
1 av des résistants BP 125
33212 **LANGON**
☎ 05 57 98 11 60

LPO J. RENO
2 rue Jean Renou - BP 122
33192 **LA REOLE** Cedex
☎ 05 56 61 05 15

LP H. Brulle
Route de Saint-émilion - BP 90
33503 **LIBOURNE** Cedex
☎ 05 57 48 12 30

LP J. Monnet
40 Avenue H. Brulle - BP 249
33506 **LIBOURNE**
☎ 05 57 51 78 44

Lycée M. Linder
43 allée Robert Boulin
33505 **LIBOURNE** Cedex
☎ 05 57 51 16 08

LP J. Brel
2 rue Jean Lurçat - BP 14
33306 **LORMONT**
☎ 05 56 06 44 17

Lycée E. Faure
Rue Jules Ferry BP 90
33305 **LORMONT** Cedex
☎ 05 56 38 23 23

LP M. Dassault
3 rue Chateaubriand - BP 310
33695 **MERIGNAC**
☎ 05 56 12 13 20

LP O. Redon
Rue du maquis des vignes
Oudides BP 119
33250 **PAUILLAC**
☎ 05 56 59 16 48

LP Philadelphie De Gerde
3 allée Philadelphie de Gerde
33600 **PESSAC**
☎ 05 57 36 23 80

LP Ph. Cousteau
Rue Arnaudin - BP 61
33240 **ST ANDRE DE CUBZAC**
☎ 05 57 94 02 40

Lycée E. Reclus
7 avenue de Verdun - BP 69
33220 **STE FOY LA GRANDE**
☎ 05 57 41 92 50

LPO A. Kastler
14 av. de l'université - BP 73
33405 **TALENCE** Cedex
☎ 05 57 35 40 70

Lycée V. Louis
2 av. de Thouars
33405 **TALENCE** Cedex
☎ 05 56 80 76 40

40

LP R. Wlerick
6 rue Jean Macé - BP 267
40005 **MONT-DE-MARSAN**
☎ 05 58 46 18 18

LP des Grands Lacs
539 Avenue du lycée - BP 44
40161 **PARENTIS EN B.** Cedex
☎ 05 58 78 92 82

LPO H. Tazieff
Bld St Vincent de Paul
BP 190
40993 **ST PAUL LES DAX**
☎ 05 58 91 33 40

47

Lycée JB De Baudre
5 allée P. Pomarède
47916 **AGEN** Cedex 9
☎ 05 53 77 56 00

LPO Val de Garonne
22 rue Ejea de los caballeros
BP 307
47207 **MARMANDE** Cedex
☎ 05 53 76 02 50

LP L. Couffignal
Rue du Rooy - BP 134
47307 **VILLENEUVE/LOT**
Cedex
☎ 05 53 36 24 80

64

LP P. Bert
73 rue de Bourgneuf
64115 **BAYONNE** Cedex
☎ 05 59 46 32 70

LP des Met. de l'habitat
25 rue Louis Barthou
64110 **GELOS**
☎ 05 59 06 04 44

LP A. Campa
29 avenue Juliot Curie - BP 20
64110 **JURANCON**
☎ 05 59 06 40 33

LP du 4 septembre 1870
Av. du 4 septembre - BP 145
64400 **OLORON-STE-MARIE**
☎ 05 59 39 03 13

LP Molière

11 rue Molière - BP 40107
64301 **ORTHEZ** Cedex
☎ 05 59 69 42 77

LPO Saint Cricq
4B av des Etats Unis - BP
1516
64015 **PAU** Cedex
☎ 05 59 30 50 55

LP H. Baradat
Avenue du loup - BP 9028
64050 **PAU** Cedex 9
☎ 05 59 02 97 26

DIPA

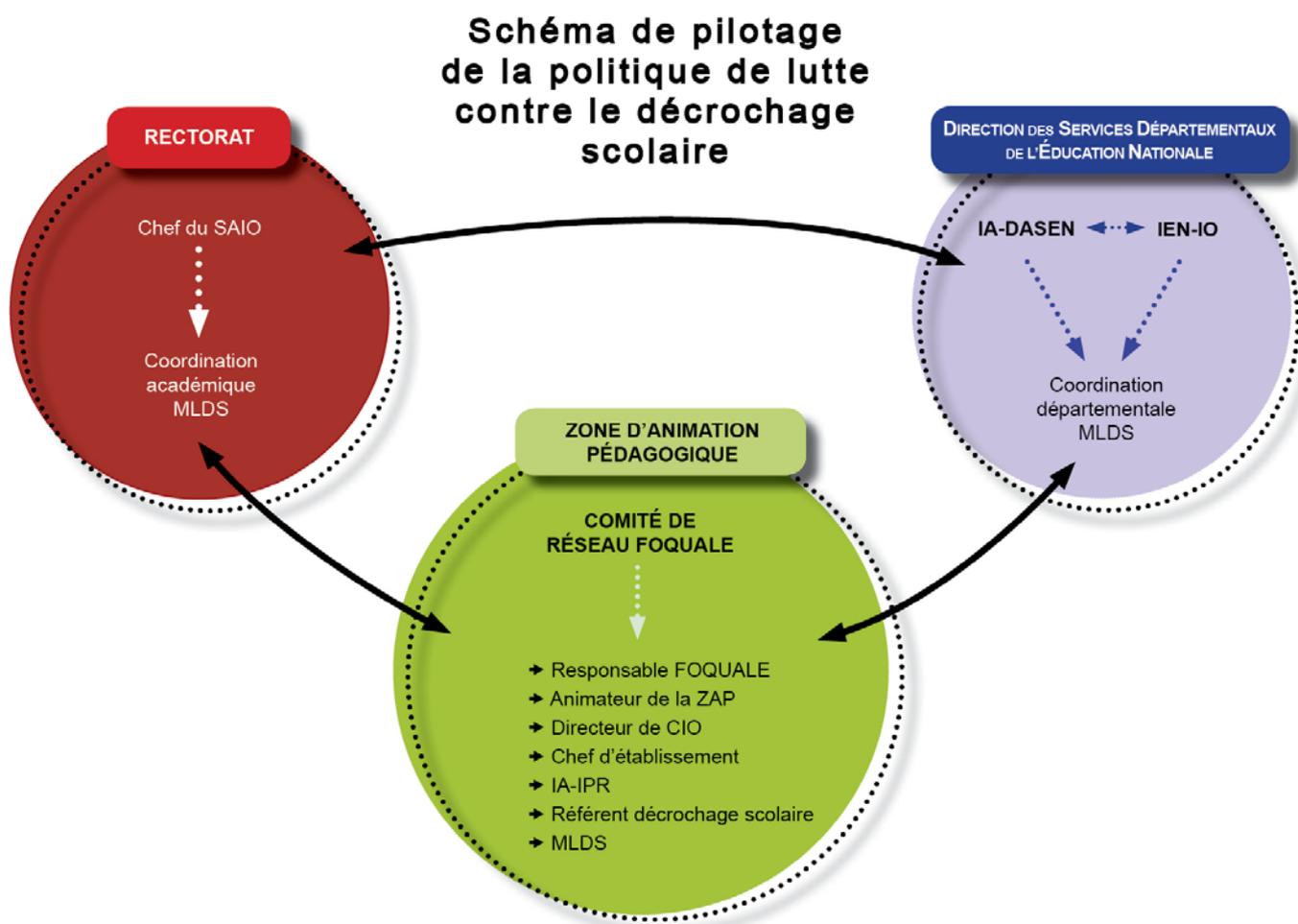
LPO A. Kastler
2 av. de l'université - BP 73
33402 **TALENCE** Cedex
☎ 05 57 35 40 70

Micro-Lycées

LP A. Lomet
221 av. d'Italie
47000 **AGEN**
☎ 05 53 47 06 07

Lycée V. Louis
2 av. de Thouars
33405 **TALENCE** Cedex
☎ 05 56 80 76 40

Dispositifs et acteurs impliqués dans la lutte contre le décrochage scolaire



Au-delà des informations générales en terme de politique nationale et académique en matière de prévention du décrochage scolaire, nous avons réalisé ce guide comme un apport sur des informations concrètes et pratiques sur **les dispositifs et acteurs impliqués dans la lutte contre le décrochage scolaire**. Il s'adresse au personnel de l'éducation nationale comme à tout usager.

A cette fin, vous trouverez ci-après, des fiches techniques. Les deux premières présentent le rôle d'un établissement public local d'enseignement en matière de lutte contre le décrochage scolaire, et l'entretien de situation comme un outil d'analyse de la situation d'un jeune. Le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) est une instance de réflexion collective au sein de l'établissement à laquelle participe le référent décrochage scolaire. Celle-ci permet d'apporter des réponses individualisées en terme de parcours tel que le parcours aménagé de la formation initiale (PAFI) ou une réponse partenariale comme les alliances éducatives ou encore dans le cadre d'une clause sociale.

Pour construire ces parcours, la mission de lutte contre le décrochage scolaire à travers le coordonnateur ou le dispositif, le pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire, est une ressource en ingénierie de formation. Un dispositif MLDS à destination des élèves allophones arrivants âgés de plus de 16 ans existe sur l'académie de Bordeaux : le DIPA, dispositif d'insertion des primo-arrivants.

Lorsqu'un jeune est sorti du système scolaire sans avoir validé un diplôme, il peut bénéficier d'un droit au retour en formation initiale ou d'un droit au maintien. Dans le cadre de ce droit au retour en formation, les jeunes peuvent s'inscrire sur un micro-lycée pour préparer un baccalauréat général, technologique ou professionnel selon les cas.

L'ensemble de l'équipe éducative est concerné par la lutte contre le décrochage scolaire, qui est intégrée dans le projet d'établissement à travers un volet « prévention du décrochage ».

La prévention du décrochage est par ailleurs inscrite dans les missions des enseignants et s'accompagne d'une mobilisation renforcée des corps d'inspection.

OBJECTIFS

- Prévenir le décrochage scolaire en mettant en place des actions et des projets favorisant la persévérance
- Assurer le suivi et apporter une réponse aux élèves en risque de décrochage scolaire
- Assurer le suivi des élèves sortis sans solution

PUBLIC VISÉ

- Les élèves de l'établissement en risque de décrochage scolaire
- Les élèves de l'établissement sortis du système scolaire sans qualification depuis moins d'un an

PERSONNES ENGAGÉES

Toutes les personnes de la communauté éducative et en particulier : le chef d'établissement, le référent décrochage scolaire, les professeurs principaux et l'équipe éducative, le CPE et la vie scolaire, le CIO et les Psy-EN, le personnel médico-social, les coordonnateurs MLDS

MODALITÉS DE L'ACTION

- Inscrire des actions qui participent à la prévention des ruptures scolaires au projet d'établissement
- Organiser et piloter le GPDS par le chef d'établissement avec la participation des enseignants
- Assurer le suivi des élèves en risque de décrochage scolaire
- Organiser des entretiens de situation avec le Psy-EN
- Développer les actions et projets favorisant la persévérance scolaire à destination des élèves en risque de décrochage avec la participation des enseignants et du coordonnateur MLDS
- Les valoriser dans le cadre de la Semaine de la Persévérance scolaire
- Vérifier des données renseignées dans SIECLE base élèves, 2 fois par an dans le cadre la campagne SIEI
- Participer et collaborer aux travaux du comité de réseau FOQUALE de la ZAP
- Assurer le suivi du devenir des élèves sortis sans solution avec la collaboration du coordonnateur MLDS

ZONE D'APPLICATION

- Etablissements scolaires et ZAP

ÉVALUATION

- Evaluation des actions et projets mis en œuvre
- Diminution du nombre d'élèves de l'établissement sortant sans solution ni qualification

Sous la responsabilité du chef d'établissement, et avec le concours du Psy-EN et parfois du coordonnateur MLDS, **l'entretien de situation** permet l'identification et l'analyse des difficultés rencontrées pour chaque élève sortant sans solution. Un accompagnement personnalisé est proposé afin de raccrocher l'élève à une formation ou vers un autre parcours qui conduit à la qualification.

Le chef d'établissement doit maintenir un contact avec les élèves sortant de son établissement sans solution connue, quel que soit leur niveau en cours ou en fin d'année scolaire.

OBJECTIFS

- Proposer à chaque élève en situation de décrochage scolaire ou ayant quitté récemment un établissement sans solution avérée, un entretien personnalisé afin d'étudier sa situation scolaire et personnelle et d'identifier les différents parcours de formation et d'insertion professionnelle possibles et les plus adaptés.

PUBLIC VISÉ

Les jeunes de 16 ans et plus :

- Sortis depuis moins d'un an d'un établissement scolaire, sans solution immédiate de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle
- Scolarisés dans un établissement et en situation de rupture scolaire ou identifiés en risque
- Ayant rompu un contrat d'apprentissage depuis moins d'une année.

PERSONNES ENGAGÉES

- Le chef d'établissement
- Le directeur du CIO et les Psy-EN
- Le coordonnateur MLDS

MODALITÉS DE L'ACTION

Les entretiens sont réalisés à tout moment de l'année particulièrement en fin d'année ou au début de la rentrée suivante et sont menés par les Psy-En dans l'établissement ou au CIO :

- Rencontrer le jeune et aboutir à une solution concrète,
- Elaborer un diagnostic de la situation du jeune,
- Proposer un accompagnement personnalisé, des conseils en termes de poursuite d'études, de formation et d'insertion professionnelle,
- Amener le jeune à déterminer le cursus le mieux adapté à sa situation, en l'aidant dans ses démarches de recherche de solution, en maintenant une dynamique de recherche, en l'adressant aux structures ou établissements adaptés à sa situation.

ZONE D'APPLICATION

- Les établissements scolaires

ÉVALUATION

- Nombre d'élèves reçus en entretien de situation
- Devenir des élèves à l'issue de l'entretien
- Nombre d'élèves sortants

Le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) est mobilisé dans tous les établissements scolaires. Cette instance de réflexion collégiale analyse les situations des élèves en voie de décrochage scolaire et réfléchit aux actions qui peuvent être proposées. C'est un outil de repérage et de prévention fondamental, il se situe en amont de toutes les autres actions au sein même de l'établissement. Il est un levier pour mettre en œuvre une prise en charge collective du décrochage scolaire au sein de l'établissement.

OBJECTIFS

- Repérer et recenser les élèves en voie de décrochage scolaire
- Proposer des actions d'accompagnement pour sécuriser les parcours de scolarité afin de maintenir les élèves repérés dans un cursus de formation
- Connaître et suivre le devenir des élèves récemment sortis
- Prévenir et limiter les sorties prématurées du système éducatif

PUBLIC VISÉ

- Tous les élèves en risque de décrochage scolaire ou en situation de rupture scolaire

PERSONNES ENGAGÉES

- Le chef d'établissement (pilote du GPDS)
- Le référent décrochage scolaire
- Le CPE et la vie scolaire
- Les professeurs principaux, professeurs volontaires, documentaliste
- Le Psy-EN
- Les personnels médicaux et sociaux
- Le coordonnateur MLDS

Selon les problématiques repérées, l'équipe peut inviter de façon ponctuelle et ciblée des partenaires extérieurs (éducateurs, travailleurs sociaux...).

MODALITÉS DE L'ACTION

- Repérer et recenser des élèves en risque de décrochage scolaire
- Proposer des actions spécifiques, rapides, et personnalisées aux élèves concernés
- Nommer une personne chargée du suivi individualisé
- Organiser des modules complémentaires de remobilisation ou d'élaboration de projet
- Le GPDS se réunit régulièrement.

ZONE D'APPLICATION

- Les établissements scolaires

ÉVALUATION

- Diminution du nombre d'élèves sortis du système scolaire sans solution et/ou sans diplôme
- Nombre d'élèves qui poursuivent une formation.

Dans notre académie, un **référent décrochage scolaire** est nommé dans chaque établissement du second degré par le chef d'établissement parmi les membres de l'équipe (chef d'établissement, adjoint, CPE, enseignant, ...). Sous la responsabilité du chef d'établissement, il mobilise et coordonne l'action de **prévention** menée par les équipes éducatives au sein des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS). Sa mission contribue également à la sécurisation des parcours de formation : il assure l'accompagnement des élèves lors de leur retour en formation. Il participe à la mise en place de pratiques éducatives et pédagogiques adaptées en lien avec l'élève, sa famille et l'équipe de l'établissement.

OBJECTIFS

- Mobiliser et coordonner les actions et projets participant à la prévention du décrochage scolaire

PUBLIC VISÉ

- Les élèves de l'établissement bénéficiant d'un retour en formation
- Les élèves de l'établissement en risque de décrochage scolaire suivis par le GPDS

PERSONNES ENGAGÉES et MODALITÉS DE L'ACTION

Le référent décrochage scolaire est chargé du suivi des élèves en collaboration avec :

- Le chef d'établissement : repérage des élèves en voie de décrochage et suivi de leurs parcours
- La vie scolaire : préparation des réunions du groupe de prévention des ruptures scolaires
- Les équipes éducatives : échange d'informations sur le suivi des élèves repérés
- Le Psy-EN et le coordonnateur MLDS : accompagnement des élèves dans leurs projets (élaboration de projet de formation, aménagement d'un parcours personnalisé...)
- Les parents ou la famille : accompagnement de la famille dans l'élaboration du projet du jeune
- Echanges avec les personnels médicaux et sociaux

ZONE D'APPLICATION

- Les établissements scolaires

ÉVALUATION

- Nombre d'élèves accompagnés par le référent décrochage scolaire
- Nombre d'élèves suivis qui poursuivent leur scolarité

Le **parcours aménagé de formation initiale (PAFI)** est proposé aux jeunes d'au moins 15 ans en risque de décrochage et scolarisés dans un établissement du second degré. Il permet de profiter d'un parcours aménagé constitué de temps scolaire et d'activités telles qu'un stage en entreprise ou une période en service civique... Les jeunes conservent le statut scolaire durant toute la durée du parcours, qui peut aller de quelques semaines à une année maximum.

OBJECTIFS

- Prévenir le décrochage scolaire en apportant une réponse personnalisée aux difficultés d'un élève en lui permettant de pouvoir prendre du recul tout en sortant temporairement de l'établissement et en découvrant d'autres activités

PUBLIC VISÉ :

- Jeunes scolarisés d'au moins 15 ans en risque de décrochage scolaire

PERSONNES ENGAGÉES

- Le chef d'établissement
- Le référent décrochage scolaire
- Les équipes pédagogiques et éducatives
- Le tuteur de l'élève
- Le coordonnateur MLDS
- Le directeur du CIO et les Psy-EN
- Les personnels médicaux et sociaux
- Les partenaires extérieurs
- Les parents du jeune

MODALITÉS DE L'ACTION

- Repérage et diagnostic de la situation par l'équipe du GPDS,
- Parcours piloté par le chef d'établissement où l'élève est scolarisé,
- Elaboration du parcours aménagé par l'équipe pédagogique et éducative,
- Contractualisation avec l'élève, sa famille et les partenaires,
- Accompagné par le coordonnateur MLDS pour l'élaboration et la mise en œuvre,
- Validation par le DASEN,
- Suivi du parcours par un tuteur avec des ajustements éventuels et une évaluation,
- Bilan du parcours et validation de compétences acquises par l'élève.

ZONE D'APPLICATION

- Les établissements scolaires

ÉVALUATION

- Nombre d'élèves concernés
- Nombre d'élèves qui poursuivent leur scolarité
- Evaluation des parcours mis en œuvre

Les alliances éducatives visent à coordonner les interventions des différents professionnels de la sphère éducative et des partenaires extérieurs autour d'un jeune en risque de décrochage. Les activités des alliances éducatives sont encadrées par une charte de déontologie qui contribue à fluidifier les échanges d'informations sur la situation du jeune entre les différents membres d'une alliance. Les alliances peuvent proposer des parcours aménagés ou personnalisés à ces jeunes, intégrant la possibilité de stages en entreprise ou de service civique. Les alliances éducatives formalisent le travail d'une équipe en lien avec le jeune et sa famille. Sur la base d'un diagnostic partagé des difficultés et des potentialités de l'élève, elles visent à apporter une ou plusieurs réponses individualisées et élaborées collectivement.

OBJECTIFS

- Promouvoir les partenariats internes et externes
- Développer les regards croisés entre professionnels
- Apporter des réponses individuelles, élaborées collectivement, aux jeunes en risque de décrochage scolaire

PUBLIC VISÉ

- Les jeunes scolarisés en risque de décrochage scolaire

PERSONNES ENGAGÉES

- Les chefs d'établissement
- Le référent décrochage scolaire
- Les équipes pédagogiques et éducatives
- Les parents
- Les coordonnateurs MLDS
- Le directeur de CIO et les Psy-EN
- Les personnels médicaux et sociaux
- Les partenaires extérieurs (associations, collectivités, entreprises...)

MODALITÉS DE L'ACTION

- Repérage du jeune et sollicitation de l'alliance éducative
- Diagnostic partagé de la situation du jeune
- Elaboration d'une proposition formalisée de prise en charge et de suivi personnalisé
- Mise en œuvre de l'accompagnement
- Suivi régulier et information des équipes de l'établissement
- Echanges avec la famille

ZONE D'APPLICATION

- Les établissements scolaires

ÉVALUATION

- Nombre d'élèves concernés
- Evaluation partagée des résultats
- Nombre d'élèves qui poursuivent leur scolarité

Exemples de thématiques :

- Santé : troubles cognitifs liés aux troubles de l'apprentissage, handicap, hygiène de vie...
- Accompagnement dans le cadre d'une mesure éducative de justice
- Aide et accompagnement social : accompagnement des familles
- Renforcement de la co-éducation et du lien parents-école
- Remédiation scolaire : soutien FLE, mise en place d'un tutorat, aménagement du temps scolaire...

La clause sociale de formation sous statut scolaire permet à un jeune en situation de décrochage scolaire de réaliser un parcours en entreprise pour l'aider à définir un projet professionnel. Le code des marchés publics a intégré des dispositions permettant de faire de la commande publique un outil en faveur de la lutte contre le chômage et l'exclusion.

La clause sociale de formation sous statut scolaire est une clause sociale spécifique, dont le bénéficiaire est un jeune en situation de décrochage scolaire. Elle implique une convention de stage dans un parcours de formation sécurisé et accompagné par la MLDS.

OBJECTIFS

- L'objectif est d'insérer des clauses sociales dans les marchés publics, afin de permettre à un jeune en situation de décrochage scolaire de suivre un parcours de formation dans le monde de l'entreprise, de construire un projet professionnel. Cela prend la forme d'un parcours dans une ou plusieurs entreprises titulaires de marchés publics. A l'issue de son parcours, le jeune bénéficiaire peut reprendre une formation initiale ou accéder directement à l'insertion dans le monde du travail (contrat d'apprentissage).

PUBLIC VISÉ

- Jeunes de 16 à 25 ans identifiés par les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), puis inscrits sur une action MLDS. Pendant toute la durée de son parcours, le jeune bénéficiaire de la clause sociale est sous statut scolaire.

PERSONNES ENGAGÉES

La clause sociale repose sur de nombreux acteurs : jeune en situation de décrochage, entreprise, acheteurs et personnels de la MLDS.

- Le chef d'établissement
- Le coordonnateur MLDS
- Le directeur du CIO et les Psy-EN
- L'entreprise d'accueil et le tuteur dans l'entreprise
- La mission ou cellule des achats

MODALITÉS DE L'ACTION

- L'acheteur prend contact avec la MLDS et insère une clause sociale de formation dans le cahier des charges des projets de marchés
- Une fiche entreprise est rédigée où sont listées les missions pouvant être confiées au jeune
- La MLDS propose un ou des profil(s) de jeune(s)
- Elle désigne un tuteur pédagogique qui suivra le jeune pendant la durée du parcours en entreprise
- Une réunion de présentation du jeune à l'entreprise est organisée afin de définir les missions confiées et les modalités pratiques
- Une convention de stage est signée
- Le tuteur et le référent pédagogique gardent un contact régulier et rédigent un bilan croisé. Ce bilan est remis à l'acheteur, ce qui lui permet de s'assurer que la clause sociale a bien été réalisée. Ce document a une valeur juridique
- Une fois le bilan réalisé, le tuteur pédagogique fait le point avec le jeune et explore avec l'entreprise toutes les possibilités de retour en formation ou d'accès à l'emploi.

ZONE D'APPLICATION

- Dans le cadre des marchés publics en lien avec une action MLDS

ÉVALUATION

- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une clause sociale

L'article 14 de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a modifié l'article L122-2 du code de l'éducation pour faire de la lutte contre le décrochage scolaire une des missions centrales de l'éducation nationale. Le 21 novembre 2014, le Premier ministre et la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont annoncé la mise en œuvre d'un plan national intitulé « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » avec pour objectif de diviser par deux le nombre de jeunes qui chaque année quittent le système scolaire sans diplôme ni un niveau de qualification suffisant. Ainsi la MLDS joue un rôle central dans la poursuite de cet objectif. Son action, centrée à l'origine sur l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes en situation de décrochage, s'est fortement développée autour de la prévention du décrochage scolaire et à la sécurisation des parcours de formation, en particulier dans le cadre du droit au retour en formation.

OBJECTIFS

- ✓ **Prévenir les ruptures scolaires :**
 - Co-construire les parcours aménagés de la formation initiale (PAFI)
 - Participer à la formation et à la mobilisation des référents décrochage scolaire et des GPDS
- ✓ **Mobiliser les ressources de proximité :**
 - Travailler en relation avec de nombreux acteurs locaux mobilisés autour de la formation et de l'insertion des jeunes
 - Développer de multiples partenariats locaux avec d'autres instances concernées par les enjeux du décrochage scolaire dans le cadre d'alliances éducatives externes : associations, collectivités territoriales, entreprises, services sociaux, de santé, de justice...
- ✓ **Accueillir et accompagner :**
 - Accueillir et prendre en charge, sous statut scolaire, les jeunes âgés de plus de 16 ans qui risquent de quitter ou qui ont déjà quitté le système éducatif sans avoir obtenu de diplôme ni un niveau de qualification suffisant
 - Permettre aux jeunes concernés de reprendre confiance en eux, de recréer du lien avec l'environnement social, éducatif et familial, d'être en capacité de se projeter dans l'avenir, devenant acteurs de leur projet de formation et d'insertion.
- ✓ **Former et qualifier :**
 - Remettre à niveau systématiquement les connaissances (consolidation du socle commun et mise en valeur des compétences transversales), la préparation active de l'orientation et la construction du projet personnel et professionnel
 - Gérer l'alternance et les périodes de stages en entreprise
 - Mettre en place des actions facilitant l'accès au diplôme et à la qualification.

PUBLIC VISÉ

- Les jeunes scolarisés en risque de décrochage scolaire et en situation de rupture scolaire
- Les jeunes âgés de 16 à 18 ans, sortis depuis moins d'un an d'un établissement scolaire, sans solution

PERSONNES ENGAGÉES

- Les chefs d'établissement
- Le référent décrochage scolaire
- Les équipes pédagogiques et éducatives
- Les coordonnateurs MLDS
- Le directeur de CIO et les Psy-EN
- Les personnels médicaux et sociaux
- Les partenaires extérieurs

MODALITÉS DE L'ACTION

Les coordonnateurs de la MLDS exercent leur activité au niveau académique et départemental en tant que conseillers techniques, ainsi qu'au niveau des ZAP et des établissements. Les dispositifs MLDS sur l'académie de Bordeaux se nomment des Pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire : PAPS.

Dans le domaine de la prévention du décrochage, les personnels impliqués dans les activités de la MLDS participent au repérage des élèves en risque de décrochage, en lien avec les référents décrochage scolaire et les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) dans les EPLE, parfois dans le cadre d'alliances éducatives élargies à des partenaires extérieurs. Ils exercent également une activité de conseil et d'expertise en ingénierie de formation auprès des équipes éducatives, de direction et d'encadrement au niveau de l'établissement scolaire et de la ZAP.

Dans les domaines de l'intervention et de la remédiation, les personnels de la MLDS conçoivent et assurent des actions de formation personnalisées, afin d'accompagner les élèves et de sécuriser leur parcours de formation. En lien avec les établissements scolaires, mais aussi les réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE), ils mettent en œuvre leurs compétences en matière de conseil et d'expertise en ingénierie de formation, avec pour objectif le retour en formation et l'accès à une qualification des jeunes en situation de décrochage scolaire.

Dans le cadre du droit au retour en formation, ils participent, en relation avec les CIO et l'ensemble des partenaires, à l'accueil, à l'évaluation des besoins de formation et à l'accompagnement de ces jeunes vers les organismes et les structures les mieux adaptés.

Une enquête est réalisée annuellement sur l'activité de la MLDS. Alimentée par les académies, elle permet de connaître le nombre de jeunes qui ont pu bénéficier d'un accompagnement de la MLDS et leur devenir après cet accompagnement.

ÉVALUATION

- Nombre d'élèves concernés
- L'enquête sur l'activité MLDS
- Nombre d'élèves qui poursuivent une formation

La circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés rappelle que « Les élèves allophones arrivants ne maîtrisant pas la langue de scolarisation, en âge d'être scolarisés à l'école maternelle, les élèves soumis à l'obligation scolaire et les élèves de plus de 16 ans doivent être inscrits dans la classe de leur âge ».

Les élèves allophones arrivants âgés de plus de 16 ans, ne relevant pas de l'obligation d'instruction, doivent bénéficier, autant que faire se peut, des structures d'accueil existantes. Un réseau de classes d'accueil en lycée et prioritairement en lycée d'enseignement général et technologique se développe.

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), chargée de la prévention et du raccrochage développe des dispositifs **conjoncturels** en collaboration avec le centre académique pour la scolarité des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) ayant pour objectif de faire accéder ce public à la maîtrise de la langue ; d'élaborer un projet professionnel individualisé et d'intégrer un parcours de formation.

OBJECTIFS

- Permettre aux élèves primo arrivants d'acquérir une maîtrise suffisante de la langue française et de l'environnement social, économique et culturel pour accéder soit à une formation professionnelle, générale ou technologique en lycée ou lycée professionnel, soit à un contrat d'apprentissage, soit à un autre dispositif de la MLDS
- Initier un projet personnel et professionnel réaliste

PUBLIC VISÉ

- Jeunes de 16 à 18 ans nouvellement arrivés (moins d'un an) non francophones ou francophones débutants
- Scolarisés dans leur pays d'origine et désireux de poursuivre une formation commencée dans leur pays d'origine
- N'ayant pas bénéficié d'un enseignement en UPE2A en France

PERSONNES ENGAGÉES

- Les chefs d'établissement
- Le référent décrochage scolaire
- Les équipes pédagogiques et éducatives
- Les coordonnateurs MLDS
- Le directeur de CIO et les Psy-EN
- Les personnels médicaux et sociaux
- Les partenaires extérieurs

MODALITÉS DE L'ACTION

Formation : 24 heures hebdomadaires

- Apprentissage du français langue seconde
- Connaissances de base en mathématiques exprimées en français
- Approche de l'environnement social, économique et culturel
- Travail sur l'élaboration d'un projet professionnel comprenant un stage court en entreprise ou en lycée professionnel
- Accompagnement personnalisé avec des entretiens individuels réguliers avec le jeune, sa famille et son entourage éducatif
- Accompagnement et suivi des démarches administratives

ÉVALUATION

- Nombre d'élèves qui poursuivent une formation
- Nombre d'élèves qui ont obtenu le DELF

Afin de réduire les sorties du système scolaire sans diplôme, la circulaire du 20 mars 2015 introduit **un droit au retour en formation initiale**.

OBJECTIFS

- Permettre à des jeunes sortis du système éducatif d'obtenir un diplôme général, technologique ou professionnel, ou un titre à finalité professionnelle sous statut de la formation initiale, de l'apprentissage ou en tant que stagiaire de la formation professionnelle

PUBLIC VISÉ

- Les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle

PERSONNES ENGAGÉES

- Le chef d'établissement
- Le CPE et la vie scolaire
- Les enseignants
- Le directeur du CIO et les Psy-EN
- Les personnels médicaux et sociaux
- Le référent décrochage scolaire
- Le coordonnateur MLDS

MODALITÉS DE L'ACTION

- Le repérage et l'accompagnement des jeunes concernés s'effectuent au sein des PSAD
- Dans les quinze jours qui suivent le premier contact, un entretien a lieu avec un Psy-EN afin d'accompagner le jeune dans l'élaboration de son projet
- Pour les parcours de retour à l'école en formation initiale, les réseaux FOQUALE ainsi que les coordonnateurs de la MLDS peuvent être sollicités (modules de positionnement, places vacantes...)
- Lorsque le retour en formation se déroule dans le cadre scolaire, l'affectation dans l'établissement est prononcée par le DASEN. L'élève bénéficie des mêmes droits et il est soumis aux mêmes obligations que les autres élèves.

ZONE D'APPLICATION

- Les établissements scolaires

ÉVALUATION

- Nombre de jeunes bénéficiant d'un retour en formation initiale.

Le droit au maintien en formation - Conservation des notes

Parmi les mesures du plan de lutte contre le décrochage scolaire, deux dispositifs complémentaires sont mobilisés afin de sécuriser le parcours des élèves au lycée : la possibilité pour les candidats qui ont échoué à l'examen du baccalauréat de **demander à bénéficier pendant les cinq sessions suivantes de la conservation des notes égales ou supérieures à 10, et le droit au maintien dans l'établissement d'origine.** Ainsi, l'élève ayant échoué à l'examen peut préparer à nouveau l'examen dans l'établissement dont il est issu à la rentrée scolaire qui suit son échec.

OBJECTIFS

- Prévenir le risque d'abandon de scolarité des jeunes qui ont échoué à l'examen
- Encourager les jeunes à redoubler afin d'obtenir leur diplôme
- Sécuriser les parcours de formation

PUBLIC VISÉ

- Les jeunes ayant échoués à l'examen du baccalauréat

PERSONNES ENGAGÉES

- Le chef d'établissement
- Le CPE et la vie scolaire
- Les enseignants
- Le directeur du CIO et les Psy-EN
- Les personnels médicaux et sociaux
- Le référent décrochage scolaire
- Le coordonnateur MLDS

MODALITÉS DE L'ACTION

- Information aux jeunes et à leurs familles des modalités de maintien et de conservation des notes
- Repérage en fin d'année scolaire des jeunes ajournés à l'examen
- Accompagnement au maintien en formation par les équipes des établissements scolaires
- Contractualisation avec l'élève et sa famille
- Possibilité d'élaborer un parcours individualisé et formalisé

ÉVALUATION

- Nombre d'élèves maintenus en scolarité
- Diminution du nombre d'élèves sortis du système scolaire sans diplôme

Les structures de retour à l'école (SRE) de type micro-lycées sont des dispositifs innovants implantés en lycée ou lycée professionnel. Elles constituent une des solutions de remédiation appropriées pour les élèves décrocheurs ayant interrompu leur scolarité depuis au moins six mois. Elles permettent à des jeunes âgés de 17 à 25 ans de revenir en formation initiale et de reprendre des études en vue de l'obtention d'un baccalauréat, général, technologique ou professionnel selon les cas.

OBJECTIFS

- Permettre à des jeunes totalement déscolarisés sans aucune autre solution de revenir en formation initiale
- Préparer et obtenir un baccalauréat général, technique ou professionnel

PUBLIC VISÉ

- Jeunes de 17 à 25 ans en rupture scolaire depuis au moins six mois, repérés par les PSAD
- Jeunes motivés pour reprendre des études, titulaires du DNB ou d'un niveau 2^{nde} ou 1^{re} ou terminale d'enseignement général, technique ou professionnel

PERSONNES ENGAGÉES

- Le chef d'établissement support
- La coordonnatrice MLDS
- Les enseignants du micro-lycée
- Le directeur du CIO et les Psy-EN
- Les personnels médicaux et sociaux
- Les partenaires extérieurs

MODALITÉS DE L'ACTION

- Implantation en établissement avec des jeunes sous statut scolaire
- Formation sur 2 ans pour préparer un baccalauréat général, technique ou professionnel
- Recrutement académique des jeunes, sur proposition des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)
- La coordination pédagogique est assurée par un ou des enseignants volontaires
- Un accompagnement individualisé, social et éducatif pour chaque élève est réalisé par le coordonnateur MLDS avec des entretiens individuels et réguliers
- Une pédagogie différenciée et le tutorat sont assurés par les enseignants
- Le numérique est au cœur des apprentissages

ÉVALUATION

- Nombre de jeunes diplômés
- Nombre de jeunes ayant un projet de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle

3 micro-lycées sur l'académie de Bordeaux :

Le micro-lycée d'Agen implanté au lycée professionnel Antoine Lomet à Agen permet aux jeunes de préparer un baccalauréat **Gestion Administration** ou **Commerce**.

Le micro-lycée de Talence rattaché au lycée Victor Louis à Talence permet de préparer les baccalauréats **STMG** ou **ES**.

Le lycée privé Saint-Joseph de Tivoli à Bordeaux propose également un **micro-lycée** pour préparer un baccalauréat **L** ou **ES**.

Rédaction :

Emilie DUPONT
Coordinatrice académique MLDS

Contributions :

Anne BLIN-BETHELOT, Florence DOUMEINS, Stéphanie DRIOLLET, Ludmila MARTIN
Coordonnatrices MLDS

Réalisation :

Sandrine PERNYQUOSKI

Rectorat de Bordeaux
SAIO - MLDS
5 rue Joseph de Carayon-Latour - CS 81499
33060 BORDEAUX CEDEX
☎ 05 40 54 71 56
ce.mlds@ac-bordeaux.fr

Janvier 2020